

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 2 Décembre 2014 – 18 h 00

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le DEUX DECEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : AIPERTI Maryse - ALLAIN Thierry - BARRAS Marinette - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - FOULER Séverine - GAUTIER Pierre - HERMITTE Dorella - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MAILLET Laurence - MEYER Eric - MOUTTET Manuel - NETTIT Sophie - RUMEAU René - RUTLER Béatrice - SERRIERE Alain - TOURREL Roger.

Absents : BUNET Robert – CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry – PAGLIARA Sylvie -

Absent excusé :

Pouvoirs : BRINGANT Gilbert à MAILLET Laurence – GELIN Liliane à HERMITTE Dorella -

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'être présente ce soir.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2. Création Postes Agent Technique 2^{ème} Classe – temps complet -

M. le Maire précise que les questions 2 et 3 sont liées. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, 3 postes ont eu leur nombre d'heures augmentées. Actuellement, ce sont des heures complémentaires. Les titulaires n'ont pas de contrat et sont tout à fait d'accord. M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour créer 3 postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire fera le point du coût financier lors d'un prochain conseil avec le budget.

Vu l'avis du CTP.

Voté à l'unanimité.

3. Suppression Postes Agent Technique 2^{ème} Classe – temps non complet -

M. le Maire explique que cette question est liée à la précédente. Il convient à l'autoriser à supprimer les postes actuels occupés par les 3 agents.

Voté à l'unanimité.

4. Annulation Titre de Recettes (Année 2012)

M. le Maire explique qu'un permis de construire est devenu caduque et qu'il convient d'annuler un titre de recettes :

- n° 10 émis en 2012, pour un montant de 7 524.50 €

Voté à l'unanimité.

5. Décisions Modificatives Budgétaires

M. le Maire expose que, dans les chapitres 012 et 014 du budget primitif 2014, il conviendrait de procéder à un virement de 30 000 € (chapitre 012) et 2 950 € (chapitre 014) pris sur le chapitre « Dépenses imprévues ».

Chapitre 012		
Art. 6411	+	10.000 €
Art. 6413	+	20.000 €
Chapitre 014		
Art. 7391172	+	250 €
Art. 7391178	+	2.700 €
022 Dépenses imprévues - 32.950 €		

A titre d'information, nous avons 1 employé pour 123 administrés. La Commune est dans les taux les plus bas. M. le Maire précise qu'a priori c'est positif mais que cela complique la gestion en cas de maladie.

Voté à l'unanimité.

6. Participation Classe de Découverte – Primaire -

M. le Maire présente le dossier remis par Madame Nathalie LEDUC, Directrice de l'école élémentaire et enseignante de la classe de CM2. C'est la 3^{ème} année que la Directrice propose une classe de voile qui permet de développer plusieurs compétences. C'est un projet de classe et d'année. La Directrice partirait seule avec 3 animateurs.

Le coût revient à 338 € par enfant. La Directrice demande une participation de 6000 € de la mairie pour que le coût restant à la charge des parents soit de 180 €. Cette dépense peut être échelonnée pour les parents. La classe se déroulerait fin mai. M. le Maire propose d'accepter la subvention de 6 000 € et de l'inscrire au budget primitif 2015.

Voté à l'unanimité.

7. Informations diverses

7/1 Mise en place « Livret de la Commune » :

M. le Maire pense qu'il serait intéressant de faire un petit livre sur la Commune. Il demande si une équipe serait intéressée de faire ce travail. Mme RUTLER demande l'intérêt de ce livre. Mme Maryse AIPERTI pense qu'il est préférable de montrer notre village d'avant. Cette question n'est pas soumise au vote. M. TOURREL demande si l'on peut avoir des aides financières. Il faut rechercher dans les archives départementales et se rapprocher de l'ASER.

La séance est levée à 20 heures
Le Maire,
Pierre GAUTIER